



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°04/2010 du 13 janvier 2010

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 04/2010 du 13 janvier 2010

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.



PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°04 du 13 janvier 2010

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

CABINET

PREF/CAB/2010-016	08/01/2010	Arrêté portant réquisition complémentaire de services dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) 2009	2
-------------------	------------	---	---

CABINET

ARRETE n°PREF/CAB/2010-0016 du 8 janvier 2010

Portant réquisition complémentaire de services dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) 2009

Article 1 :

Au titre des personnels administratifs, d'accueil, techniques et d'entretien, il est prescrit, pour la période allant du jour de signature du présent arrêté à la fin de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009 à :

Mairie d'Auxerre	DELLECH	Sorayah
Mairie d'Auxerre	FREBAULT	Pauline
Préfecture	ROULEUX	Sophie

de se mettre à disposition de l'autorité requérante dans l'un des six centres de vaccination icaunais, afin d'effectuer la mission qui leur sera confiée dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009. Les plannings de travail seront établis chaque semaine et adressés aux agents sus-mentionnés, ainsi qu'à leur autorité hiérarchique.

Les intéressés y occuperont des fonctions administratives, d'accueil, techniques et/ou d'entretien dans les centres, dans des conditions déterminées par les chefs desdits centres.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à chacune des personnes dont les biens ou services sont requis.

Le Préfet, Pascal LELARGE